

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 novembre 2024****Objet : CREANCES ETEINTES**

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

DATE DE LA CONVOCATION 06-11-2024	L'an deux mille vingt-quatre, Le 12 novembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE 06-11-2024	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINSILY, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Pierrette MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Catherine Le DANTEC, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, M. Bruno GUILLON, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Diane CHARLEMAGNE, Mme Odile GENOVA, M. Frank MARQUET.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 27 VOTANTS : 29	Excusés représentés : Madame Véronique HUYNH donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET
DATE DE LA PUBLICATION 19-11-2024	Absents :

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241119-2024-11-12-06-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

2024-11-12/06 : CREANCES ETEINTES

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu la délibération n° 2024-04-04 /06 en date du 4 avril 2024 portant vote du budget primitif 2024,

Vu la délibération n°2024-11-12/03 en date du 12 novembre 2024 portant décision modificative n°1 au budget de la ville,

Vu l'état des créances éteintes établi par la Trésorerie Principale, d'un montant total de 6 554,07 € pour le budget de la ville

Vu la réunion de la Commission des finances en date du 17 octobre 2024,

Considérant que, après que le comptable de la commune, ait mis en œuvre l'ensemble des procédures de recouvrement des recettes, certains redevables sont insolvable ou que les créances sont aussi minimes qu'il n'est pas possible d'exercer des poursuites,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville au chapitre 65, nature 6542,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total de 6 554,07 €.

DIT que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2024, chapitre 65, nature 6542.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 21-11-2024
Rendu exécutoire le : 21-11-2024

La Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 19/11/2024

Le Maire
Stéphane GRASSET

Grasset

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241119-2024-11-12-06-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

Acte à classer

2024-11-12-06

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-11-21T21-15-52.01 (MI257084801)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20241119-2024-11-12-06-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Créances éteintes

Date de décision : 19/11/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2024-11-12-06 CREANCES
ETEINTES.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 19/11/24 à 16:25

Date 19/11/24 à 16:25

Date 21/11/24 à 21:15

Date 21/11/24 à 21:15

Date 21/11/24 à 21:20

Par BOURAHLA Samira

Par BOURAHLA Samira

Par GRASSET Stéphane

Par GRASSET Stéphane

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 21 novembre 2024 21:21
À: Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-11-12-06

':: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-11-12-06, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20241119-2024-11-12-06-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-11-12-06

Objet : Créances éteintes

Date de décision : 19/11/2024

Date de transmission : 21/11/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>